



DECISION N° 2023-434

Marché de prestation de Services entre la Ville de Perpignan et Véronique Puig pour un atelier "Poterie primitive" à la Bibliothèque Jean d'Ormesson

Direction de la Culture
Médiathèque

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil municipal ;

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-23 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjoints et/ou Conseillers municipaux ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 28/06/2021 portant subdélégation de signature à M. Dussaubat dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire ;

Vu l'article R2122-8 relatif au marché passé sans publicité ni mise en concurrence pour répondre à un besoin dont le montant est inférieur à 25 000 HT ;
Considérant que la Ville de Perpignan souhaite programmer un atelier dans le cadre de ses activités dans les bibliothèques et médiathèques de la Ville ;

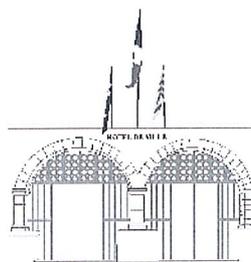
DECIDE

Article 1 :

La Ville de Perpignan conclut un marché de prestation de services avec Véronique Puig, ci-après désignée « l'intervenante », pour assurer un atelier « Poterie primitive », le mercredi 3 mai 2023 de 10h à 12h, à la Bibliothèque Jean d'Ormesson à Perpignan.

Article 2 :

La Ville de Perpignan s'engage à verser à l'intervenante, sur présentation d'une facture à l'issue de la prestation, la somme de 130,00 € HT (cent trente euros) TVA non applicable.



Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal seront chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

Fait à Perpignan, le **20 AVR. 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369-20230420-171637-AU-1-1

Accusé reçu le : **20 AVR. 2023**

Affiché le : **20 AVR. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

